

# De l'importance du bilan de synthèse annuel

***Le bilan de synthèse annuel est l'occasion pour la personne vivant avec le VIH d'optimiser sa prise en charge en rencontrant des spécialistes et en effectuant des examens rarement pratiqués. Mis en place depuis 2007, ce dispositif est encore peu connu.***

« Le bilan de synthèse doit m'apporter une vue globale de ma santé une fois par an et me permettre de ne pas courir d'un service à l'autre pour des examens divers et variés auxquels nous avons droit de manière régulière », témoigne un patient sur le site de Sida Info Service. Les recommandations du rapport Yeni parues en 2006 concluaient qu'un bilan annuel de synthèse annuel était indispensable pour optimiser la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH (lire encadré p. 34). Si une circulaire de 2007<sup>1</sup> a mis en œuvre les préconisations des experts, ce dispositif peine encore à se déployer. Sur plus de 700 personnes suivies à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (Paris), seules 110 ont bénéficié de cette « révision annuelle » en 2010. Et si, sur le plan national, une quinzaine de structures proposent ce bilan réalisé en hôpital de jour, les données officielles restent éparpillées. Ces débuts timides sont-ils liés à la peur de découvrir de nouvelles pathologies ou simplement à la méconnaissance du dispositif ?

## Exemples de combinaisons d'examens

**Exemple 1 :** bilan biologique dont un examen immunovirologique + consultation en proctologie + consultation d'éducation thérapeutique + consultation de tabacologie ou de diététique + consultation de synthèse.

**Exemple 2 :** bilan biologique dont un examen immunovirologique + consultation avec un psychologue + entretien avec une assistante sociale + consultation de cardiologie + consultation de synthèse.

**Qu'est-ce que le BSA ?** On sait que la prise en charge idéale doit être globale et intégrer autant les aspects médicaux que psychologiques, préventifs ou sociaux. Cependant, en pratique, il n'est pas toujours aisé d'inclure les aspects paramédicaux dans le parcours de soins. C'est sur la base de ce constat que le bilan de synthèse annuel (BSA) a été mis en place. Il permet à toute personne vivant avec le VIH et bénéficiant d'une couverture sociale de profiter une fois par an de trois examens biologiques dont au moins un bilan immunovirologique (ex. : tolérance du traitement, bilan métabolique, coinfection, électrocardiogramme...), de trois examens médicaux ou consultations (consultations spécialisées, paramédicales, examens d'imagerie...) et d'une consultation médicale de synthèse (obligatoire). Ces consultations doivent impérativement être organisées en une journée en hôpital de jour, même si, dans la pratique, des difficultés d'organisation et de tarification amènent certains praticiens à étaler ces consultations sur plusieurs jours. L'hôpital s'expose alors à devoir rembourser cette prise en charge en cas de contrôle de la Sécurité sociale.

**Quels bénéfices ?** Le BSA est un protocole de prise en charge personnalisée offrant l'opportunité de définir un parcours de soin adapté à chacun. Outre la réalisation d'un bilan général, il permet le dépistage d'éventuelles coinfections (VHB, VHC, herpès,...) ou de maladies liées au vieillissement (rhumatismes, atteintes neurocognitives, diabète, cancers,...), de lutter contre les facteurs de risque et de faire le point sur la vie avec le VIH et les traitements. Les professionnels rencontrés lors du BSA sont présents pour accompagner à la demande les patients dans leurs projets concernant leur santé : sevrage tabagique, éducation thérapeutique, changement de régime alimentaire... C'est aussi l'occasion de rencontrer psychologue, nutritionniste ou assistante sociale afin d'évoquer sa vie professionnelle, affective et sexuelle ou encore son hygiène de vie. Les éventuelles difficultés d'observance peuvent être abordées avec différents professionnels de santé au cours du bilan.

**Comment faire une demande de BSA?** C'est généralement le médecin référent hospitalier qui propose le BSA. Lors d'une consultation avec le patient, il remplit une fiche de demande de BSA en hôpital de jour dans laquelle il liste les consultations et les examens souhaités, adaptés à la personne en fonction de son histoire avec le VIH et des éventuelles pathologies associées. C'est l'occasion d'ouvrir le dialogue avec son médecin et de demander des examens et des consultations médicales ou paramédicales spécifiques. Le médecin privilégiera les examens qu'il estime les plus urgents et nécessaires, les plus chers ou les plus rarement effectués (ex. : consultation d'ostéodensitométrie ou de proctologie). Au terme de cette consultation, le patient reçoit un exemplaire de la fiche, mais aucune confirmation écrite des examens demandés ne lui sera envoyée. Seule une convocation au BSA lui est communiquée ultérieurement avec les informations pratiques (date et lieu de rendez-vous, modalités d'admission administrative le jour J). Le bilan est organisé dans les mois qui suivent (entre trois et six mois en moyenne).

**Comment se déroule le BSA?** Muni de sa carte vitale, le patient est convoqué le matin à jeun. Ce n'est que sur place qu'il sera informé des choix retenus par rapport à la fiche renseignée, en fonction de la disponibilité des personnels soignants et des plateaux techniques. Néanmoins, les équipes font tout pour que les examens et les consultations correspondent aux souhaits exprimés. Le plus souvent, le bilan débute par les examens biologiques. Ensuite, les rendez-vous se suivent en fonction des contraintes locales des plateaux techniques. Aucun risque de se perdre entre les différents services, des professionnels hospitaliers accompagnent le patient tout au long de la journée. Un déjeuner lui sera servi. Si le BSA est réalisé dans l'hôpital de suivi habituel, il est inutile d'apporter son dossier médical. Le bilan se termine par la consultation médicale de synthèse qui fait un point au vu des premiers résultats d'examens de la journée et en se basant sur l'histoire de la maladie et des traitements.

**Quel suivi à l'issue du BSA?** Un compte-rendu détaillé est établi dans un délai de quinze jours par le médecin qui a fait la consultation de synthèse et est transmis au médecin référent et à tout autre médecin impliqué dans le suivi du patient (médecin traitant, spécialistes, etc.). Ce dernier en recevra une copie s'il en a formulé le souhait au moment de la consultation médicale de synthèse (tous les patients ne le souhaitent pas). Ce document présente une synthèse de la recherche des comorbidités associées et des dépistages réalisés lors du BSA (IST, cancers, troubles neurocognitifs...), et propose un parcours de soin à établir avec le médecin référent hospitalier ou de ville au cours de

## Origine du BSA

« Une synthèse au moins annuelle avec un médecin hospitalier spécialiste est indispensable. Il est essentiel que les patients soient vus par un médecin hospitalier référent au moins une fois par an, habituellement en hôpital de jour de synthèse, pour faire le point de façon détaillée et globale [...] ». Rapport Yeni 2006, recommandations du groupe d'experts.

l'année. Un rendez-vous avec ce dernier est ainsi à prévoir afin de discuter des examens et des suivis spécifiques à mettre en place, ou des modalités de changement de traitements si cela s'avère nécessaire.

Ce dispositif spécial reste trop peu connu des personnes vivant avec le VIH alors qu'il permet, outre d'améliorer son suivi, de devenir pleinement acteur de sa santé et de son parcours de soin. C'est une des clés de la réussite d'un traitement au long cours et une aide certaine pour les personnes pouvant en bénéficier. ●

Remerciements au Dr Anne Simon du CHU la Pitié-Salpêtrière (Paris).

<sup>1</sup> Circulaire DHOS/M2A/DGS/R12 n° 2007-415 du 19 novembre 2007.

## Contacts

### Actions Traitements

190, boulevard de Charonne  
75020 Paris

+33 (0)1 43 67 66 00 (standard)  
ou at@actions-traitements.org  
ou www.actions-traitements.org

Ligne d'écoute thérapeutique :  
+33 (0)1 43 67 00 00  
(du lundi au vendredi de 15 h à 18 h)

### Sida Info Service

0 800 840 800, 7 jours sur 7, 24 h sur 24,  
appel anonyme et gratuit à partir d'un poste fixe.  
www.sida-info-service.org  
www.sidainfoplus.fr